

Raids économiques : les criminels en col blanc agissent toujours

Irina Sidorova est avocat à la Cour d'appel de Paris. Elle défend les intérêts d'entreprises françaises implantées en Russie et décrit les « raids économiques ». Ces attaques à la propriété sévissent encore, héritées des années troubles post-soviétiques et auxquelles le droit russe tente de mettre fin.



Classe Export : Qu'est ce qu'une attaque à la propriété dans le droit russe ?

Irina Sidorova : Les « raids économiques » ("raid erstvo") sont des attaques qui s'inspirent de ce qui se pratique en Occident, c'est-à-dire des absorptions inamicales de sociétés, des OPA hostiles, par exemple. Cette pratique a été empruntée à l'Occident vers la fin des années 90, et au début des années 2000, mais les méthodes employées ont été détournées. Certains, pour parvenir à leur fin, ont recours à des moyens illégaux. Il existe en Russie trois principaux types de raids : les raids "noirs" qui se pratiquent dans la plus parfaite illégalité et qui sont de moins en moins fréquents. Il arrive, par exemple, que des hommes masqués et armés fassent irruption dans une entreprise et demandent à son dirigeant de quitter les lieux immédiatement, abandonnant derrière lui tous les papiers administratifs officiels. En parallèle, ceux qui préparaient cette prise de contrôle illégale de propriété ont lancé des procédures judiciaires avec la complicité de fonctionnaires corrompus qui ont falsifié les titres de propriétés de l'entreprise. Le propriétaire de l'entreprise se retrouve ainsi face aux documents falsifiés mais enregistrés en bonne et due forme, et, parfois, face à des juges, eux-mêmes corrompus. Il est ainsi déchu de ses droits de propriété vis-à-vis de son entreprise. Heureusement, les "raids noirs" sont de moins en moins fréquents.

C. E. : Il existe également des formes de raids plus proches de la légalité, et pour cela plus difficiles à démêler...

I. S. : En effet, il existe également des raids "blancs" qui sont des prises de pou-

voir au sein d'une entreprise, à l'aide de moyens totalement légaux. La troisième catégorie d'attaques concerne celle des raids "gris". Il s'agit-là du type de raid le plus nocif car il mélange les moyens légaux et illégaux de prise de contrôle. Du point de vue formel, les raiders ont recours à des méthodes utilisées dans le cadre de "raids blancs", mais l'ensemble des moyens qu'ils utilisent ne sont rien de moins que de l'escroquerie bien montée. Ainsi lorsqu'une entreprise a accumulé des dettes auprès d'un créancier, celui-ci peut revendiquer des parts de l'entreprise au titre de reconnaissance de dette. Suite à cette action légale, ces actionnaires minoritaires peuvent multiplier les attaques illégales, en falsifiant par exemple le registre de société. Ces criminels en col blanc sont entourés de très bons avocats, formés dans les plus prestigieuses universités du monde, et qui connaissent très bien les failles du droit russe. Ces actions sont impossibles sans l'appui de personnalités ou de fonctionnaires corrompus.

C.E. : Ces attaques touchent-elles de nombreuses entreprises ?

I. S. : Les raids "noirs" sont de moins en moins nombreux. En revanche, il est difficile de comptabiliser le nombre d'entreprises victimes des raids "gris", car ils sont difficiles à identifier lorsque l'on est extérieur à l'entreprise et que l'on ne peut pas différencier les actions légales des actions illégales. Mais je dirais que même si le nombre de raids est en recul, l'attaque à la propriété par des moyens illégaux est malheureusement une pratique courante en Russie et même en province où les entreprises connaissent peu ce phénomène et ne sont pas prêtes à contrer les attaques de ce genre.

C. E. : Parmi vos clients, certains en ont-ils été victimes ?

I. S. : Oui, il s'agit d'une grande entreprise française qui a été victime, indirectement, d'une attaque à la propriété. Elle collaborait depuis une dizaine d'années avec une entreprise russe. Cette entreprise française a reçu un jour un mail, du président-directeur général de l'entreprise russe, annonçant qu'il avait été destitué quelques heures plus tôt et qu'il avait dû quitter l'entreprise de toute urgence. En partant, il a emporté tous les documents officiels de l'entreprise, et l'affaire a été jugée devant les tribunaux russes à sa demande. Pendant ce temps, toutes les activités de l'entreprise russe étaient bloquées et la française a dû subir les conséquences de cet immobilisme, soit des dommages de plusieurs millions d'euros. Le manager russe a gagné devant les tribunaux en première instance en Russie, mais l'affaire n'est pas terminée car l'entreprise française l'a portée devant les tribunaux français. Par ailleurs, l'entreprise russe est aujourd'hui au bord de la faillite.

C. E. : Les entreprises françaises peuvent-elles en être victimes ?

I. S. : Oui, tout à fait. Je dirais que les Pme qui valent quelques millions d'euros peuvent être prises plus facilement pour cibles. Elles sont en effet plus vulnérables que les "grandes" entreprises, car elles ne bénéficient pas forcément des appuis politiques et juridiques nécessaires dans ce genre de situations.

C. E. : Comment peuvent-elles s'en prémunir ?

I. S. : Tout d'abord, il est conseillé de faire un audit approfondi de l'entreprise. Il faut aussi s'entourer de bons partenaires et ne pas accumuler de dettes. Le danger peut venir d'une dette de quelques milliers d'euros. En Russie, une entreprise débitrice peut vite être acculée par le droit qui ne joue pas en sa faveur. Si une entreprise est victime d'attaque à la propriété, elle doit immédiatement saisir les tribunaux, et médiatiser l'affaire. Cela peut alerter les fonctionnaires corrompus complices de l'attaque, et les forcer à retirer leur soutien aux attaquants. Aujourd'hui, la lutte contre la corruption est la première priorité du gouvernement russe. La détention provisoire dans une affaire de corruption peut atteindre une année. Est-ce suffisant pour être dissuasif ?

C.E. : Peut-on attendre des évolutions dans le droit russe pour lutter contre les «attaques à la propriété» ?

I. S. : La législation n'est pas parfaite en Russie, car elle est récente et ne date que de 1992. Le droit russe est sur la voie de la clarification, notamment en ce qui concerne le droit des sociétés la procédure civile et commerciale. Désormais, le tribunal de commerce est le seul compétent et l'affaire est désormais jugée devant le tribunal de la ville où est localisé le siège de l'entreprise attaquée. Malgré ce toilettage du droit russe, il est cependant possible que les "raiders" inventent de nouveaux moyens de le contourner ou de trouver ses nouvelles failles.

Propos recueillis par Ariane Puccini